

DIGITAL ENTERPRISE SERVICES

NIS compliance 4.0

La digitalisation rend la cybersécurité plus cruciale que jamais. Surtout si vous êtes un opérateur de services essentiels dans le secteur de l'énergie, des transports ou de l'eau potable, par exemple. Notre offre unique **NIS compliance 4.0** vous donne la possibilité de vous mettre immédiatement en totale conformité avec la loi NIS ou simplement de suivre les meilleures pratiques en matière de cybersécurité.



Kurt Callewaert,
Head of Research Applied Computer Science
at HOWEST

Une aide pratique de bout en bout

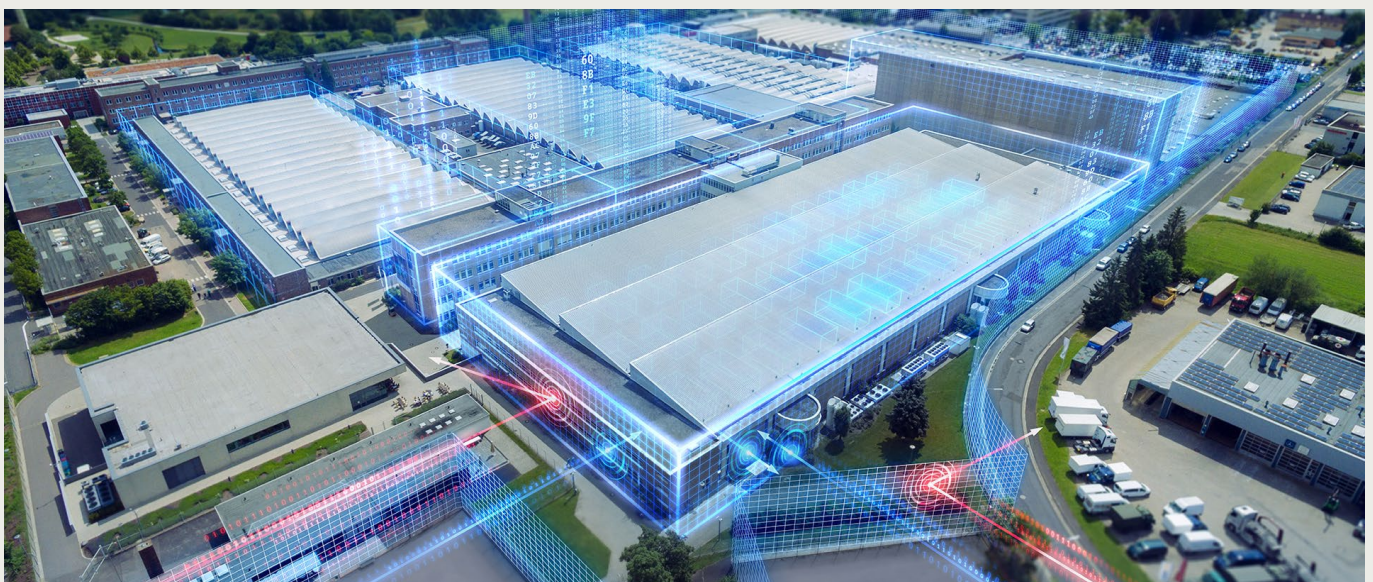
Pour être conforme à la directive NIS, vous devez élaborer et implémenter tout un ensemble de mesures. Nous vous proposons, en collaboration avec nos deux partenaires, une assistance pragmatique unique en son genre pour vous aider à franchir chaque étape avec un maximum d'efficacité. Vous pourrez compter :

- Sur l'IC4 de la Hogeschool West-Vlaanderen pour le support organisationnel.
- Sur Siemens pour la technologie et le savoir-faire technique.
- Sur le bureau d'expertise comptable et d'audit Vandelanotte pour l'assistance juridique.

Vos avantages

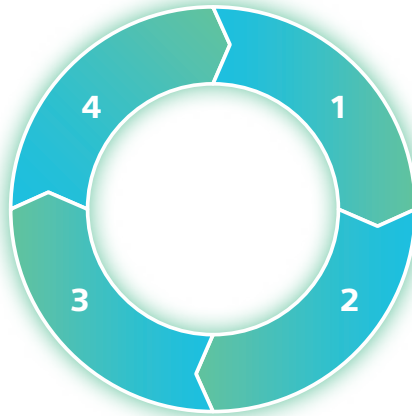
- Élaborez un processus approprié pour le reporting au CERT.
- Établissez et implémentez votre politique NIS.
- Informez correctement les autorités de protection des données.
- Organisez les audits récurrents nécessaires.
- Pour mettre en place la conformité NIS avec un maximum d'efficacité, grâce à notre support unique.

“ Si l'utilisateur de vos systèmes n'est pas suffisamment conscient des risques, votre entreprise restera une proie facile pour les pirates. Il est donc nécessaire de définir clairement les responsabilités et de sensibiliser au maximum les collaborateurs à la cybersécurité. Et il faut toujours se préparer au pire des scénarios. C'est pourquoi un plan de réponse aux incidents est indispensable.



Organisez des audits récurrents.

Informez correctement les autorités de protection des données.



Réagissez de manière adéquate et rapportez correctement les incidents au CERT.

Définissez et implémentez votre politique NIS



Augustijn Degriek, spécialiste Industry 4.0 chez Siemens

“ Lors de la transition vers l’Industrie 4.0, la cybersécurité devrait toujours être la première priorité. Car les projets innovants dans des domaines comme l’analyse des données, l’intelligence artificielle, les jumeaux digitaux et l’IIoT auront d’autant plus de succès qu’ils seront fondés sur des bases solides. Il faut voir la cybersécurité comme les fondations d’un gratte-ciel.



Nikolas Vandelanotte, CEO de Vandelanotte

“ Votre entreprise ne respecte pas la législation NIS ? Elle s’expose à de lourdes sanctions. Peine d’emprisonnement, amende jusqu’à 50 000 euros (à multiplier par 8) ou sanction administrative d’un montant pouvant aller jusqu’à 200 000 euros : ce sont des choses que l’on préfère éviter. Chaque personne de votre organisation doit donc savoir ce que l’on attend d’elle ! Que ce soit pour une mission ponctuelle ou un accompagnement continu, notre équipe de spécialistes est là pour vous aider à répondre à toutes vos questions juridiques.

La parole à un client satisfait

Gerd De Mey, ICT Manager chez FARYS

Pour nous, la « NIS compliance 4.0 » était l’approche idéale. Elle nous a montré exactement ce que nous devons faire dans le cadre de la législation NIS et nous a aidés à établir une feuille de route. En associant notre savoir-faire interne et celui des partenaires impliqués, nous avons augmenté efficacement la maturité de notre entreprise en matière de cybersécurité.

En savoir plus ?

siemens.be/nis-compliance

Siemens s.a. / n.v.
Digital Industries
Digital Enterprise Services
G. Gezellestraat 123
1654 Beersel (Huizingen)
BELGIQUE

industrial-services.be@siemens.com
siemens.be/digital-enterprise-services

Les informations fournies dans cette brochure contiennent uniquement des descriptions générales ou des caractéristiques de performance qui, dans des cas d’utilisation concrets, ne sont pas toujours applicables dans la forme décrite ou qui, en raison d’un développement ultérieur des produits, sont susceptibles d’être modifiées. L’obligation de fournir les caractéristiques spécifiées n’existe que si elle est expressément convenue dans les termes du contrat. Toutes les désignations de produit peuvent être des marques ou des noms de produit de Siemens AG et s.a. ou de fournisseurs, dont l’utilisation par des tiers à des fins qui leur sont propres peut enfreindre les droits de leurs propriétaires.

© 06/2021 – Sous réserve de modifications. Edit.resp. : K. Valkiers

Publié et imprimé en Belgique par Siemens s.a./n.v.
Digital Industries - Digital Enterprise Services
G. Gezellestraat, 123 – 1654 Beersel (Huizingen), Belgique